

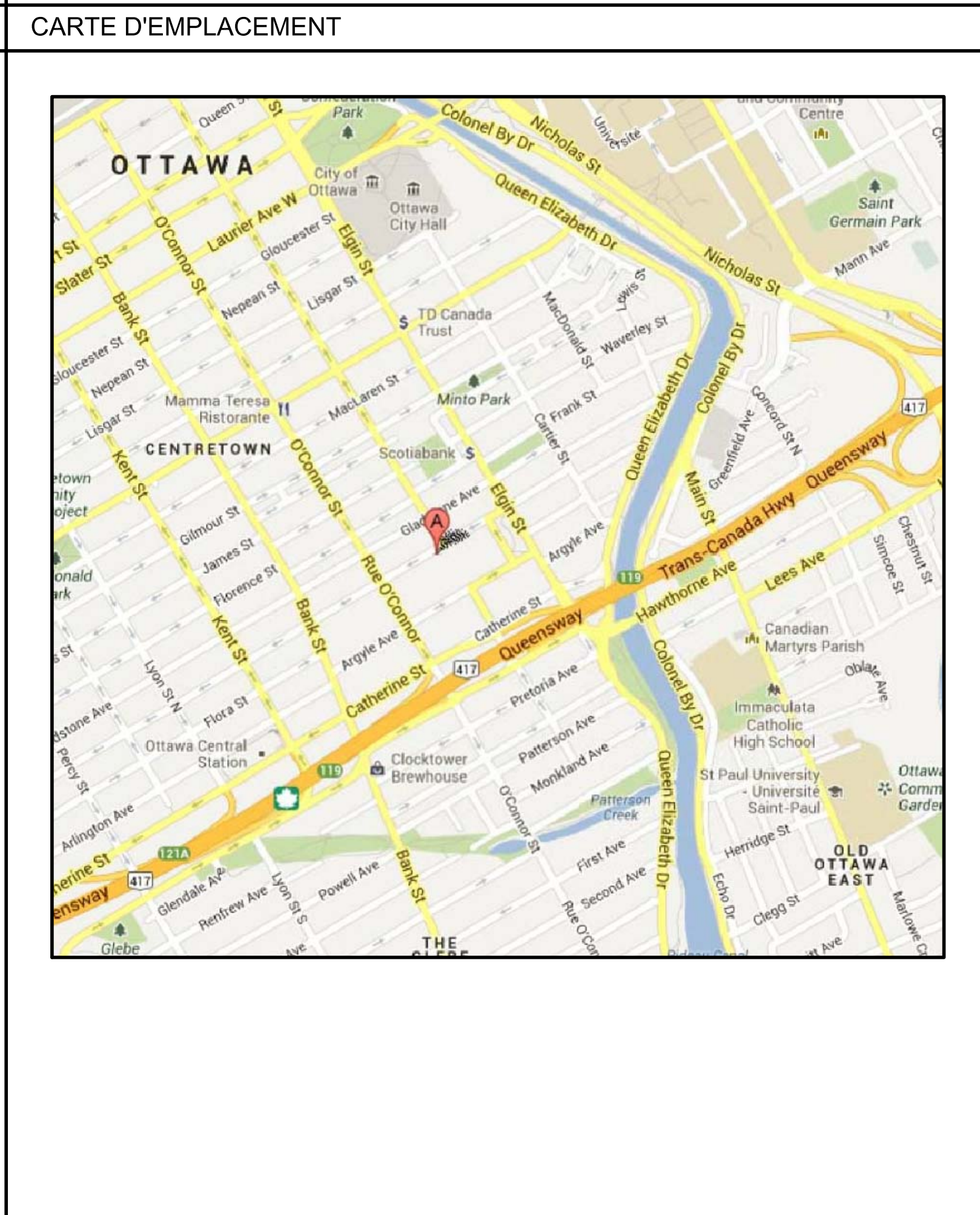
LISTE DES DESSINS	
ARCHITECTURE	
A001 - NOTES GÉNÉRALES ET LÉGENDES A100 - PLAN, PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI, ÉLÉVATIONS D'INTÉRIEUR ET DÉTAILS	

NOTES GÉNÉRALES	
<p>NOTES GÉNÉRALES :</p> <ol style="list-style-type: none"> OUTRE LES ENDOITS SPÉCIFIQUES IDENTIFIÉS PAR DES « NOTES DE DESSIN » OU SELON D'AUTRES INDICATIONS OU ANNOTATIONS DANS LES DESSINS, DES MURS ET DES CLOISONS DEVRONT ÊTRE CONSTRUITS AU-DESSUS ET EN DESSOUS DE TOUTES LES OUVERTURES POUR PORTES, FENÊTRES, MOUSTOUAIRES VITRIFIÉS ET OUVERTURES DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHARPENTE. AMÉNAGER TOUTES LES OUVERTURES AVEC DES LITEAUX ASSORTIS. PRÉVOIR DES ENTRETOISES LATÉRALES POUR TOUTS LES MURS DE MAÇONNERIE. PRÉVOIR DES ENTRETOISES PAR L'APPORT DE CORNÈRES EN ACIER, DE FORMAT ADEQUAT ET D'ANCRAGE SOLIDE AU BÂTIMENT; RENFORCER LE TOUT EN FONCTION DU BESOIN. LES ENTRETOISES MURALES DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION ET AUX AUTRES NORMES PERTINENTES. LES CONSTRUCTIONS AU-DESSUS ET EN DESSOUS DE TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES ET DE TOUTES LES AUTRES OUVERTURES DEVRONT ÊTRE RÉALISÉES DE LA MÊME FAÇON QUE LES CONSTRUCTIONS MURALES ET CE, DE PART ET D'AUTRE DE LA PORTE, DE LA FENÊTRE OU DE TOUTE AUTRE OUVERTURE. TOUTS LES ARTICLES À RÉUTILISER DEVRONT ÊTRE ENTREPOSÉS DE FAÇON SÉCURITAIRE PAR L'ENTREPRENEUR ET CE, JUSQU'AU MOMENT DE LEUR REMONTAGE. 	<p>NOTES GÉNÉRALES : TRAVAUX DE COUPAGE, DE RAPIÉÇAGE ET DE REMISE À NEUF :</p> <ol style="list-style-type: none"> FORER LE NOYAU DE TOUTS LES COINS DU BÉTON EXISTANT ET CE, AVANT DE PRATIQUER DES SCIERES POUR DE NOUVELLES OUVERTURES. NE PAS COUPER AU DELÀ DU STRICTE MINIMUM REQUIS POUR DÉGROSSIR L'OUVERTURE. IL S'AGIT ICI D'UN DÉTAIL TYPIQUE, S'APPLIQUANT À TOUTES LES OUVERTURES DU GENRE. INSPECTER LES CONDITIONS EXISTANTES, Y COMPRIS LES ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE ENDOMMAGÉS AU COURS DES OPÉRATIONS DE COUPAGE ET DE RAPIÉÇAGE. UNE FOIS LES OUVRAGES À DÉCOUVERT, INSPECTER L'ÉTAT DES ENSEMBLES POUVANT AFFECTER LE RENDÉMENT DES TRAVAUX. LA MISE EN ROUTE DES OPÉRATIONS DE COUPAGE ET DE RAPIÉÇAGE SOUS-ENTEND L'ACCEPTATION DES CONDITIONS EXISTANTES. PRÉVOIR LES SUPPORTS REQUIS POUR ASSURER L'INTÉGRITÉ STRUCTURELLE DES OUVRAGES AVOISINANTS; UTILISER DES DISPOSITIFS ET MÉTHODES ASSURANT LA PROTECTION D'AUTRES PORTIONS DES TRAVAUX CONTRE TOUT ENDOMMAGEMENT. PROTÉGER CONTRE LES ÉLÉMENTS ATMOSPHÉRIQUES LES ZONES À L'INTÉRIEUR DESQUELLES DES TRAVAUX LAISSÉS À DÉCOUVERT POURRAIENT ÊTRE EXPOSÉS À CES ÉLÉMENTS. RÉALISER LES TRAVAUX EN SE FONDANT SUR L'EMPLOI DE MÉTHODES ÉVITANT L'ENDOMMAGEMENT D'AUTRES TRAVAUX ET ASSURANT LA PRODUCTION DE SURFACES ADEQUATES POUR LA RÉCEPTION DES OUVRAGES DE RAPIÉÇAGE ET DE FINITION. UTILISER DES MATÉRIAUX S'ASSORTISSANT AUX EXISTANTS. ADVENANT UN CHANGEMENT QUELCONQUE AU NIVEAU DES MATÉRIAUX, L'ON SE DEVRA DE PRÉSENTER SA DEMANDE DE SUBSTITUTION ET CE, EN VERTU DES PRÉSCRIPTIONS PERTINENTES DU PRÉSENT DEVIS. COUPER LES MATÉRIAUX RIGIDES EN SE SERVANT D'UNE SCIE À MAÇONNERIE OU D'UNE PERCEUSE DE NOYAU. LES OUTILS PNEUMATIQUES OU À PERCUSSIONS NE SERONT TOLÉRÉS QUE S'ils SONT APPROUVÉS À L'AVANCE PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES. RÉTABLIR LES TRAVAUX PAR L'EMPLOI DE PRODUITS NEUFS ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DES DOCUMENTS DU CONTRAT. AJUSTER LES TRAVAUX DE SORTE QU'ILS SOIENT ÉTANCHÉS À L'AIR AUTOUR DES TUYAUX, DES CONDUITS, DES FOURREAUX ET DES AUTRES PÉNÉTRATIONS DE SURFACE. REFINIR LES SURFACES POUR QUELLES S'ASSORTISSENT AUX FINIS ADJACENTES. DANS LE CAS DE SURFACES EN CONTINU, REFINIR LE TOUT JUSQU'À LA PROCHAÎNE INTERSECTION, DANS LE CAS D'UN ENSEMBLE, L'ON SE DEVRA ALORS DE REFINIR L'ENSEMBLE AU COMPLET. PRATIQUER DES OUVERTURES DANS LES ÉLÉMENTS NON STRUCTURELS DES OUVRAGES ET CE, AUX FINS DE PÉNÉTRATION D'OUVRAGES DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ. PRÉSENTER UNE DEMANDE ÉCRITE ET CE, AVANT DE COUPER OU DE MODIFIER DES TRAVAUX QUI POURRAIENT AFFECTER: <ol style="list-style-type: none"> L'INTÉGRITÉ STRUCTURELLE DE N'IMPORTE QUELLE PARTIE DES TRAVAUX. L'INTÉGRITÉ DES ÉLÉMENTS OFFRANT UNE RÉSISTANCE À L'EAU OU À L'HUMIDITÉ. L'EFFICACITÉ, LA FACILITÉ D'ENTRETIEN OU L'ASPECT SÉCURITAIRE DE N'IMPORTE QUEL ÉLÉMENT OPÉRATIONNEL. LES QUALITÉS VISUELLES DES ÉLÉMENTS EXPOSÉS À LA VUE. EXÉCUTER LES TRAVAUX DE COUPAGE ET DE RAPIÉÇAGE REQUIS POUR ASSURER UNE RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX. MONTER ET AJUSTER PLUSIEURS COMPOSANTES ENSEMBLE ET CE, AFIN D'INTÉGRER CES COMPOSANTES À D'AUTRES TRAVAUX. ENLEVER ET REMPLACER LES OUVRAGES DÉFECTUEUX ET NON CONFORMES.

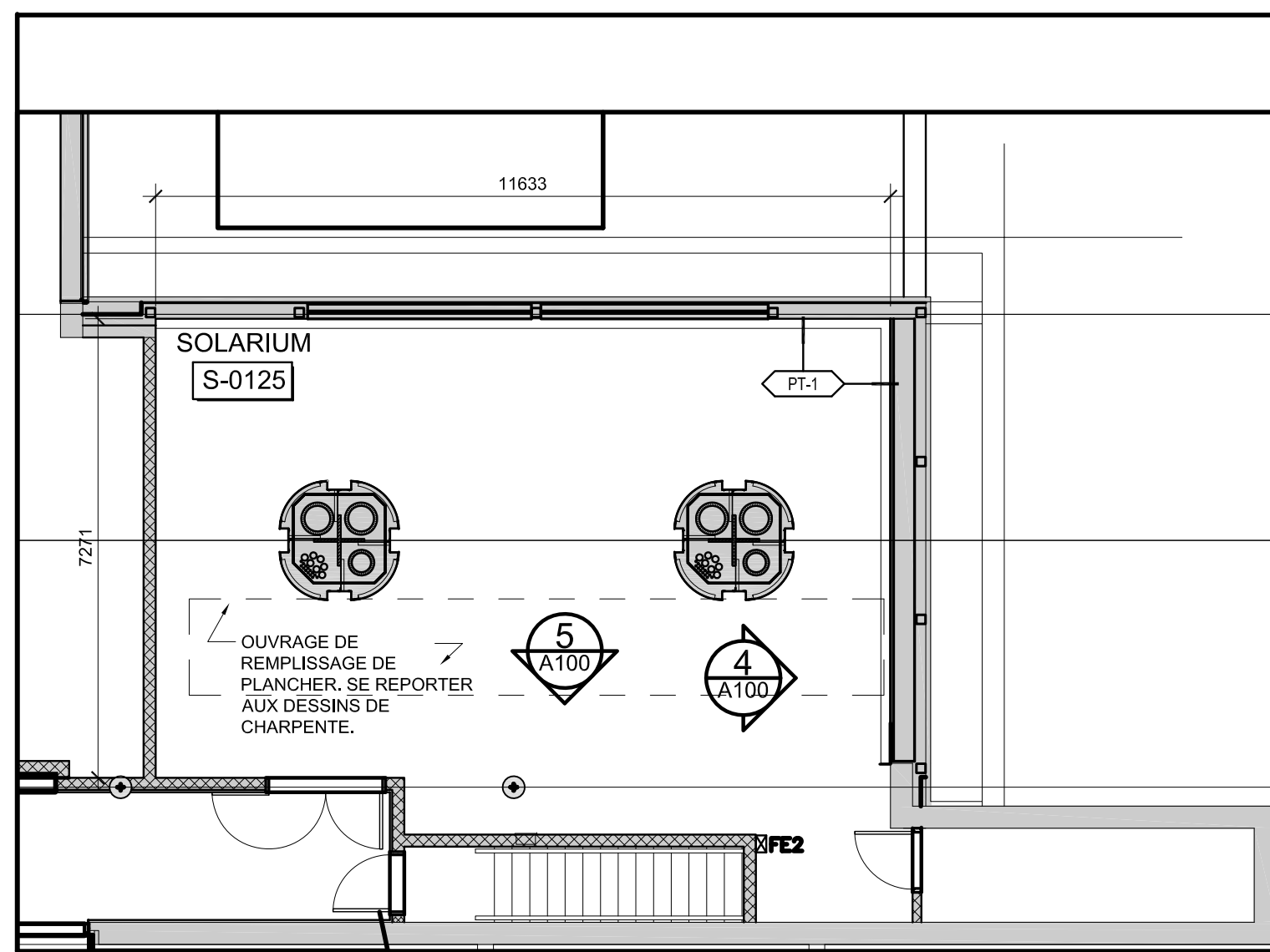
LÉGENDE	
	QUADRILLAGES STRUCTURELS
ROOM NAME 	NOMENCLATURE DU LOCAL ET N° D'IDENTIFICATION
	NUMÉRO DE PORTE; SE REPORTER À LA NOMENCLATURE DES PORTES.
	NUMÉRO DE FENÊTRE; SE REPORTER À LA NOMENCLATURE.
	NOUVEAU TYPE DE MUR
	RENVOI À UN DÉTAIL
	NUMÉRO DE DÉTAIL
	NUMÉRO DE DESSIN
	SIM = SEMBLABLE AU DÉTAIL PRÉSENTÉ
	TYP = LE DÉTAIL PRÉSENTÉ EST UN DÉTAIL TYPIQUE.
	REV = LE DÉTAIL PRÉSENTÉ ICI EST INVERSÉ.
	REPRÉSENTE UN ARTICLE EXISTANT, À CONSERVER.
	HAUTEUR DU PLAFOND AU-DESSUS DU PLANCHER FINI. MATÉRIAU ET TYPE DE PLAFOND

NOTES TYPIQUES - PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI	
1.	LIRE LES PLANS DE PLAFONDS RÉFLÉCHIS CONCURRENTEMENT AVEC LES DÉTAILS ET LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS AILLEURS DANS LES DESSINS. À L'APPARITION D'UNE CONTRADICTION PARMI LES DIVERS DOCUMENTS, L'EXIGENCE SAUVÉRANT LA PLUS STRICTE CONSTITUERA L'EXIGENCE À SUIVRE. PAR EXEMPLE, DES CLOISONS SUSPENDUES EN GYPSE QUI SONT PRÉSENTÉES DANS LES PLANS DE PLAFONDS RÉFLÉCHIS ÉCHÈNT PEUT ÊTRE PRÉSENTÉES DANS LES COUPES DU BÂTIMENT, MAIS IL FAUDRA ALORS SOUS-ENTENDRE QUELLES S'AVÈRENT NÉCESSAIRES ET QU'IL FAUT LES INCORPORER AUX TRAVAUX.
2.	COORDONNER TOUTS LES ARTICLES DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ QUI SONT PRÉSENTÉS DANS TOUTS LES PLANS DE PLAFONDS RÉFLÉCHIS (SÉRIE ARCHITECTURALE DES DESSINS) AVEC LES DESSINS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ, SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LE TYPE DE CHAQUE ARTICLE ET LES EXIGENCES S'Y RATTACHANT. EN CAS DE CONTRADICTION, L'EXIGENCE LA PLUS STRICTE DEVRA PRÉVALOIR, SE REPORTER AUX PLANS DE PLAFONDS RÉFLÉCHIS (SÉRIE ARCHITECTURALE DES DESSINS) AFIN DE RETROUVER LES EMPLACEMENTS SEULEMENT. EN CAS DE CONTRADICTION PAR RAPPORT AUX EMPLACEMENTS DES ARTICLES, LES DESSINS D'ARCHITECTURE DEVRONT PRÉVALOIR. EN CAS DE CONTRADICTION DU POINT DE VUE DE LA QUANTITÉ OU DU TYPE DES ARTICLES, LES DOCUMENTS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ DEVRONT ALORS PRÉVALOIR.
3.	SAUF INDICATIONS CONTRAIRES DANS LES DESSINS, LES CLOISONS SUSPENDUES EN GYPSE DEVRONT SE PROLONGER À LA VERTICALE ET CE, DANS UNE DISTANCE D'AU MOINS 100 mm AU-DESSUS DES PLAFONDS ADJACENTS, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES. TOUTES LES CLOISONS SUSPENDUES DEVRONT SE PROJETER DANS UNE DISTANCE D'AU MOINS 25 mm PLUS BAS QUE LE PLUS BAS PLAFOND ADJACENT À CARRELAGE INSONORISANT.
4.	SE REPORTER À LA NOMENCLATURE DES PORTES AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS DE MONTAGE DES BÂTIS ET DE CONSTRUCTION MURALE AU-DESSUS DES PORTES.
5.	INSTALLER DES MOULURES À RETRAIT DE 12 mm AUX JONCTIONS ENTRE LES SOFFITES EN GYPSE ET LES CLOISONS SUSPENDUES AINSI QU'ENTRE TOUTS LES MATÉRIAUX DISSEMBLABLES.

ABRÉVIATIONS	
@	À L'EMPLACEMENT DE
ACT	SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU À CARRELAGE INSONORISANT
ADJ	ADJACENT
AFF	AU-DESSUS DU PLANCHER FINI
BD	PLANCHE OU PANNEAU
CARR	CUBICULES
CH	CROCHET À MANTEAUX
CONC.	BÉTON
C/W	À AMÉNAGER AVEC
ELECT	ELECTRICITÉ
EQ.	ÉGAL
D.	EXISTANT
EXIST.	EXISTING
FD	DRAIN (AVALOIR) DE PLANCHER
GYP. BD.	GYPSE
NIC	NOT INCLUS AU CONTRAT
MECH	MÉCANIQUE
MIR	MIROIR
O.C.	INTERVALLE D'ENTRE AXES
O/C	INTERVALLE D'ENTRE AXES
REQD	REQUIS
REV	DE TYPE INVERSÉ
SCHED'L	NOMENCLATURE
ST.ST.	ACIER INOXYDABLE
SM	SEMBLABLE
GALV.	STRUCTURE OU CHARPENTE
T/O	PARTIE SUPÉRIEURE DE
TME	À ASSORTIR À L'OUVRAGE EXISTANT
TYP	TYPIQUE
US	SOUS-FACE DE
W	AVEC



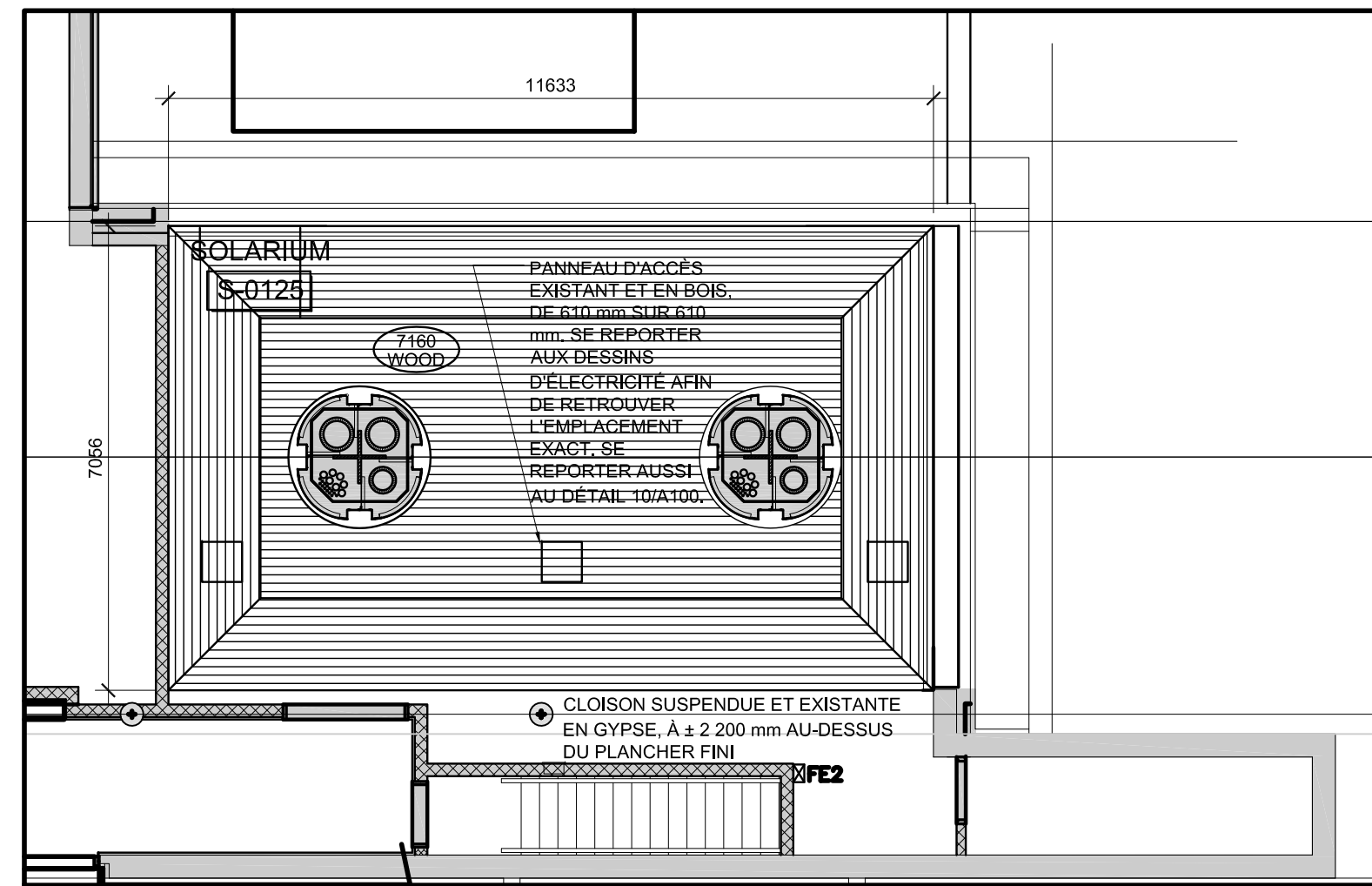
<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>DOCUMENT DE SOUMISSION</td> <td>130627</td> </tr> <tr> <td>rév.</td> <td>soumission</td> <td>date</td> </tr> </table>		1	DOCUMENT DE SOUMISSION	130627	rév.	soumission	date											
1	DOCUMENT DE SOUMISSION	130627																
rév.	soumission	date																
<p>L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE SIGNALÉE AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.</p> <p>DO NOT SCALE DRAWINGS. REFER ANY DIMENSIONAL ERRORS AND/OR POSSIBLE TRADE INTERFERENCE/CONFLICT TO THE ARCHITECT FOR CLARIFICATION PRIOR TO COMMENCEMENT OF THE WORK. CONDITIONS OF THE CONTRACT APPLY.</p>																		
<table border="1"> <tr> <td></td> <td>A detail no. n° du détail</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>B location drawing no. n° d'emplacement</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>C drawing no. n° du dessin</td> <td></td> </tr> </table>		A detail no. n° du détail			B location drawing no. n° d'emplacement			C drawing no. n° du dessin		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">niveau professionnel</td> <td colspan="2">le nord du projet</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="2"> </td> <td colspan="2"> </td> </tr> </table>	niveau professionnel		le nord du projet					
	A detail no. n° du détail																	
	B location drawing no. n° d'emplacement																	
	C drawing no. n° du dessin																	
niveau professionnel		le nord du projet																
		<p>PRA popovic routhier architects inc 200-124, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1P 5M9 L 613.216.2577 F 613.216.2400</p>		<p>project</p> <p>LE CAFÉ SOLARIUM - MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE</p> <p>240, RUE McLEOD, OTTAWA (ONTARIO)</p>														
drawing		dessin																
<p>NOTES GÉNÉRALES LÉGENDES</p>																		
drawn	CB	dessiné	date	130612	date													
approved	NR	approuvé	revision	0	révision													
project no.	1320	n° du projet	scale	SELON LES INDICATIONS														
drawing no.					n° du dessin													
<h1>A-001</h1> <p>1320-Plan Basement.dwg</p>																		



1 PLAN D'ÉTAGE
A100 1:100

NOUVEAUX TYPES DE MURS

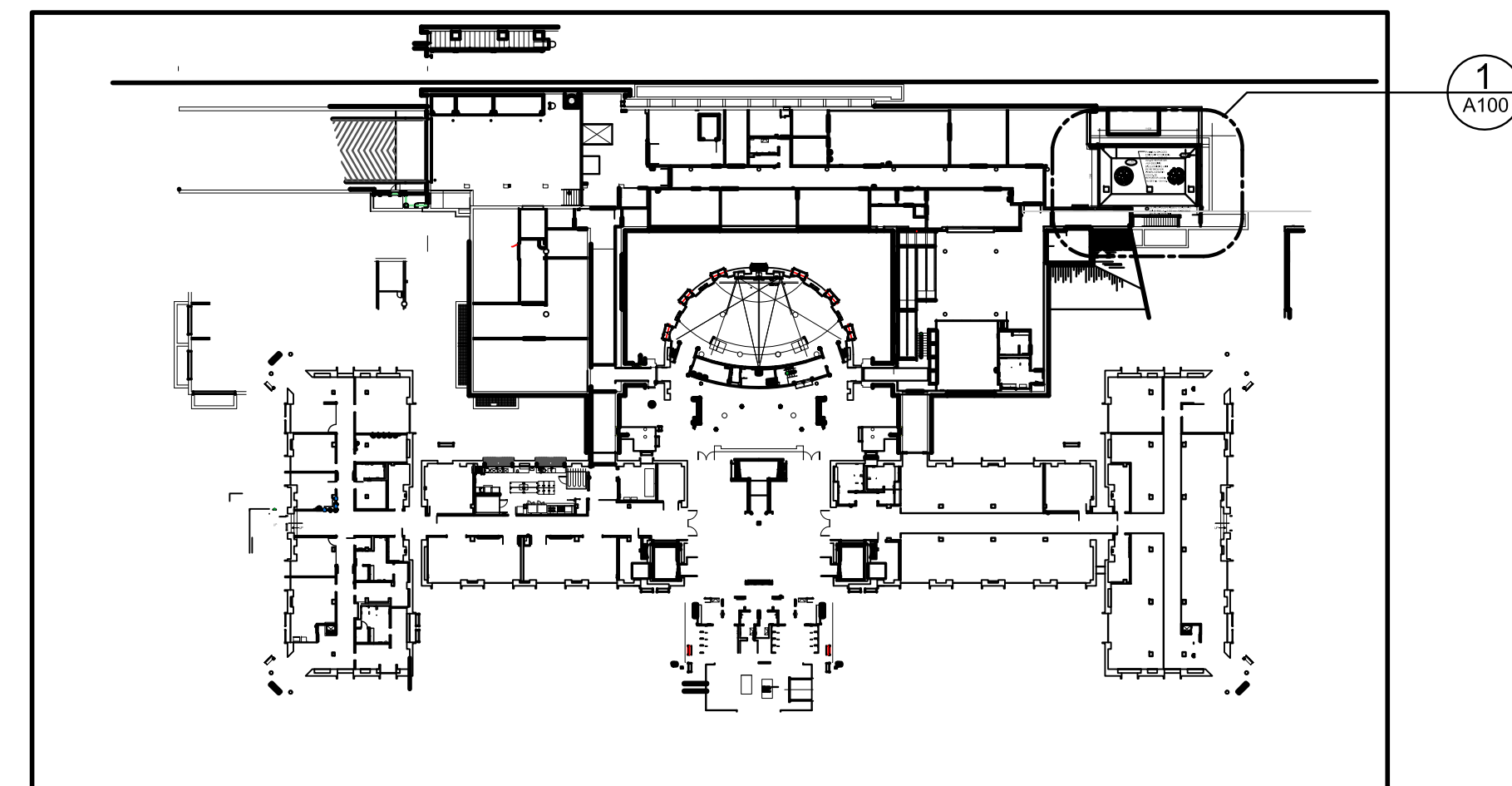
PT-1 CLOISON D'INTÉRIEUR (168 mm) ± 175 mm DE HAUTEUR
GYPSE DE 16 mm ET DE TYPE OFFRANT UNE
RÉSISTANCE AUX ABUS;
MONTANTS EN ACIER DE 152 mm ET DE CALIBRE 20, À
400 mm D'ENTRE AXES;
NATTE ISOLANTE ROXUL PAR DESSUS LE MUR
EXISTANT.



2 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI
A100 1:100

NOTE :

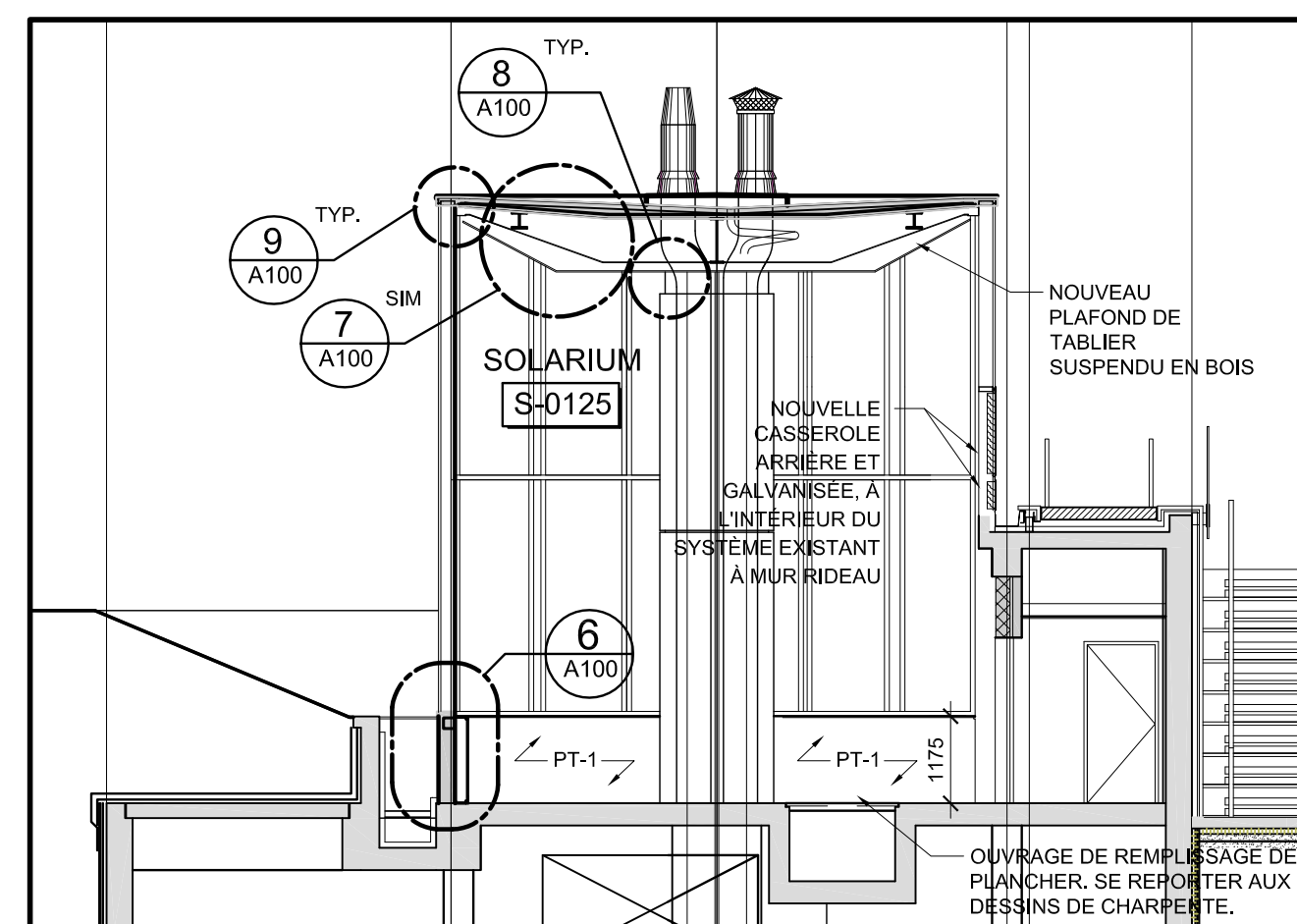
1. PLATELAGE NEUF ET SUSPENDU EN BOIS, DEVANT RECEVOIR UN ENDUIT TRANSPARENT ET INTUMESCENT DE PROTECTION INCENDIE. SE REPORTER AU DEVIS.



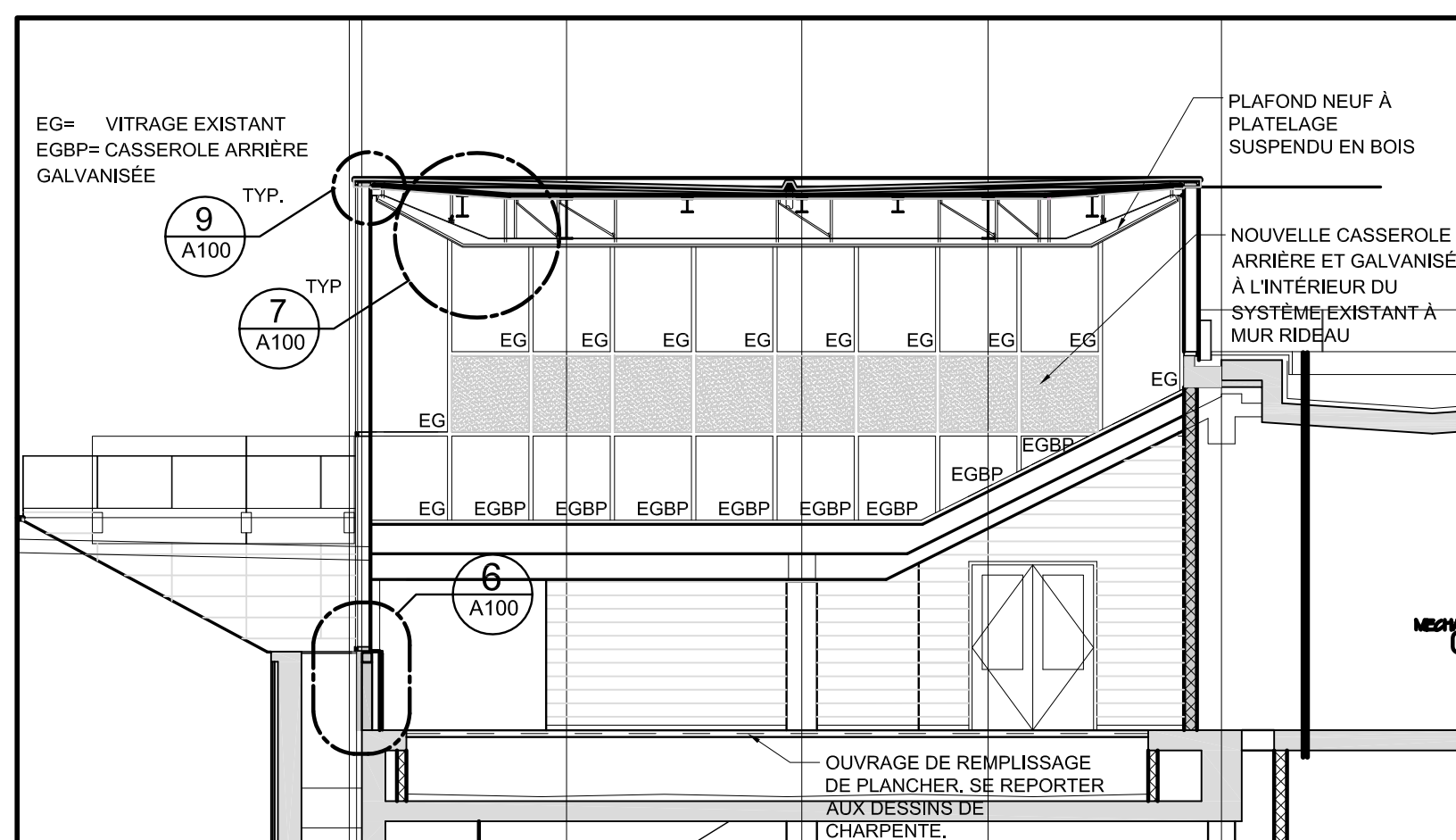
3 PLAN CLÉ
A100 P. À É.

AMPLEUR DES TRAVAUX, SANS POUR AUTANT ÊTRE EXHAUSTIF :

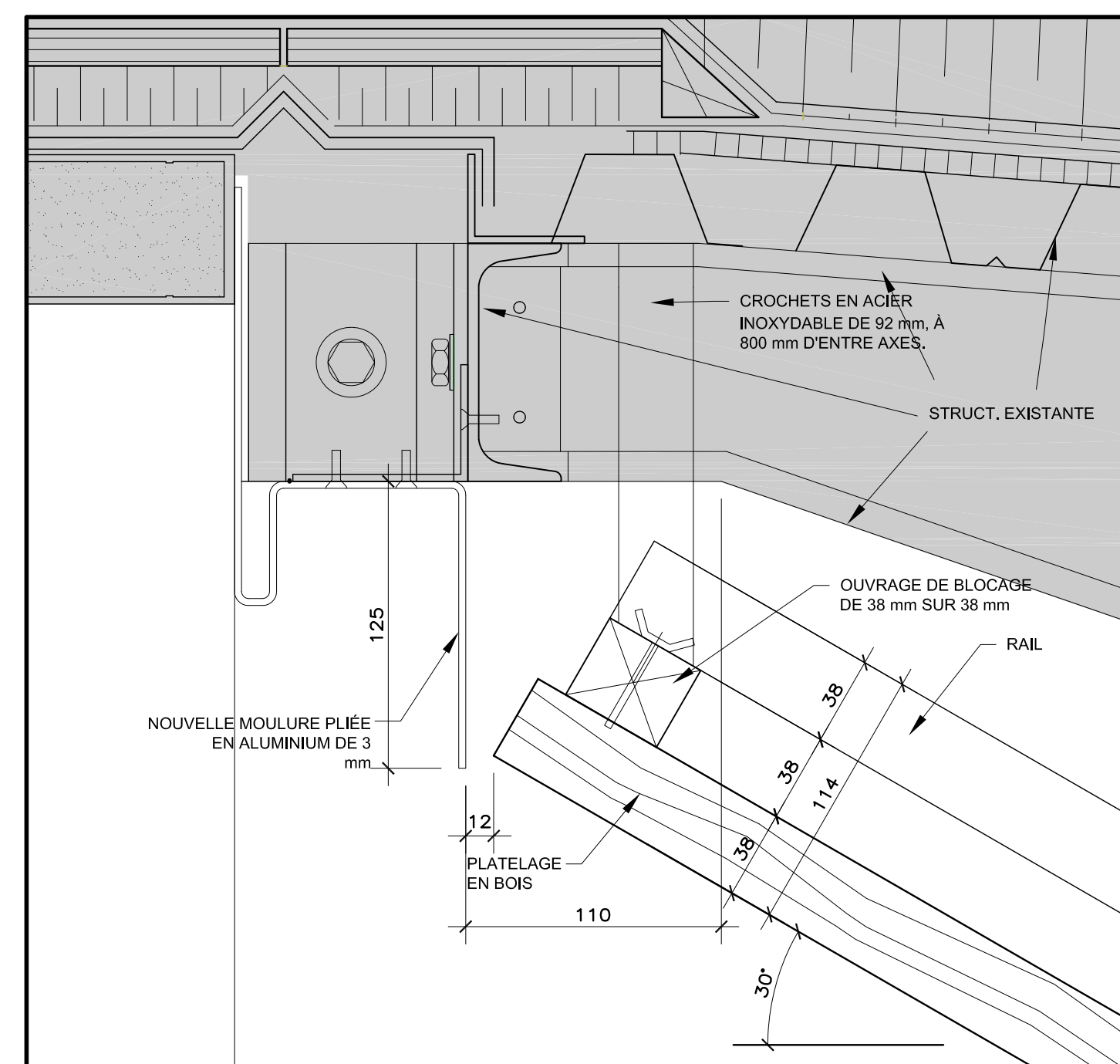
1. PEINTURE ÉPOXYDIQUE SUR LE PLANCHER, LA DALLE EXISTANTE ET LE NOUVEL OUVRAGE DE REMPLISSAGE DE PLANCHER. COULEUR, À ASSORTIR À CELLE QUI SE TROUVE DANS LE LOCAL ADJACENT QUI SERT À L'EXPOSITION D'INSECTES.
2. NOUVELLE CLOISON PT-1 SUR LE MUR DU SUD ET DE L'OUEST, EN DESSOUS DES SECTIONS DU MUR RIDEAU EXISTANT. À AMÉNAGER AVEC UNE ÉTAGÈRE EN STRATIFIÉ DE PLASTIQUE.
3. NOUVELLE CASSEROLE ARRIÈRE ET GALVANISÉE, SUR DES SECTIONS DU MUR RIDEAU EXISTANT (MUR DU NORD), À ASSORTIR AUX CASSEROLLES ARRIÈRE ADJACENTES ET EXISTANTES EN TÔLE GALVANISÉE.
4. PLAFOND NEUF À PLATELAGE SUSPENDU EN BOIS
5. PEINDRE TOUS LES MURS AINSI QUE LA CLOISON SUSPENDUE EN GYPSE
6. NOUVELLE PLINTE EN CAOUTCHOUC À LA PÉRIPHÉRIE DU LOCAL.



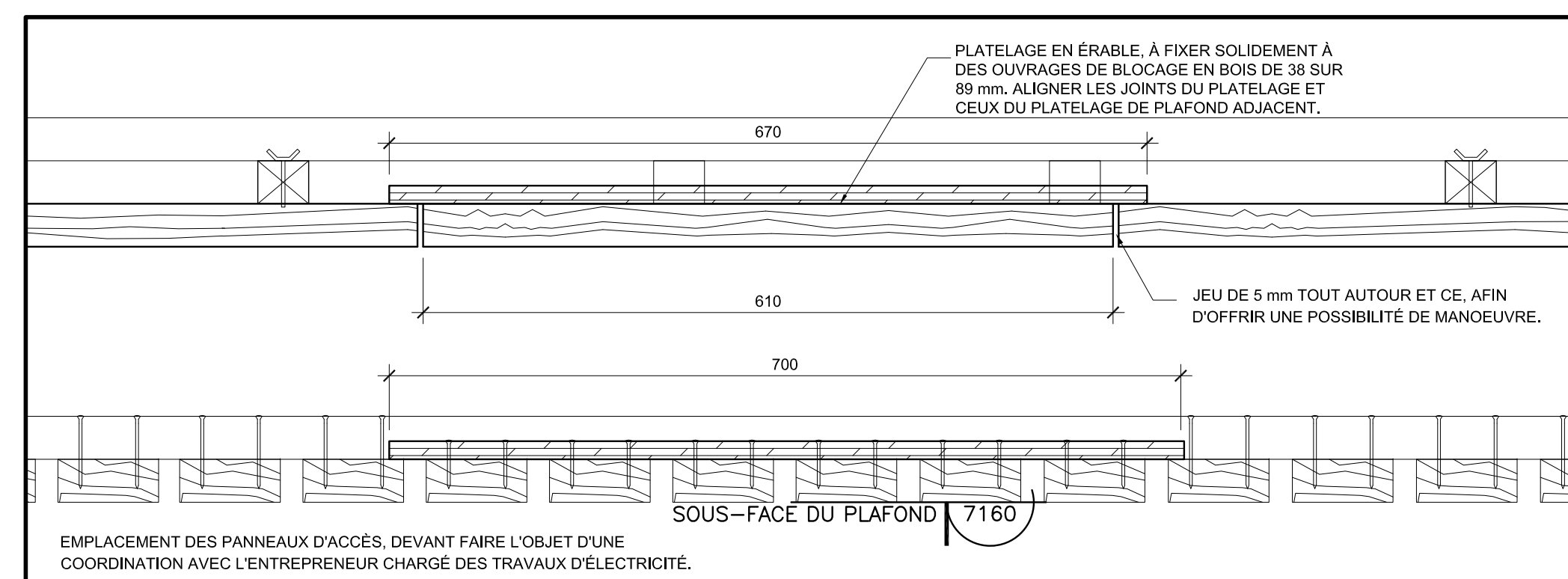
4 COUPE ET (OU) ÉLÉVATION PROPOSÉE(S)
A100 1:100



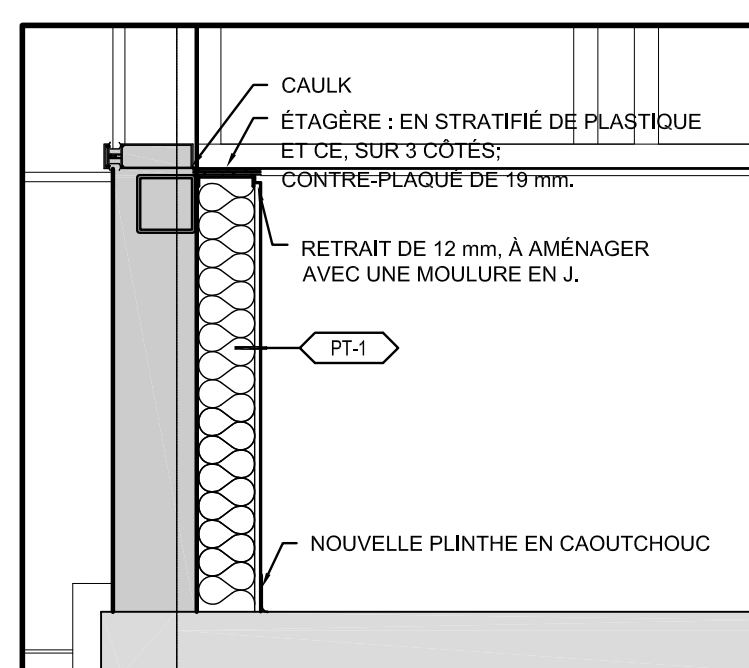
5 COUPE ET (OU) ÉLÉVATION PROPOSÉE(S)
A100 1:100



9 COUPE DÉTAIL TYPIQUE - PLAFOND
A100 1:5



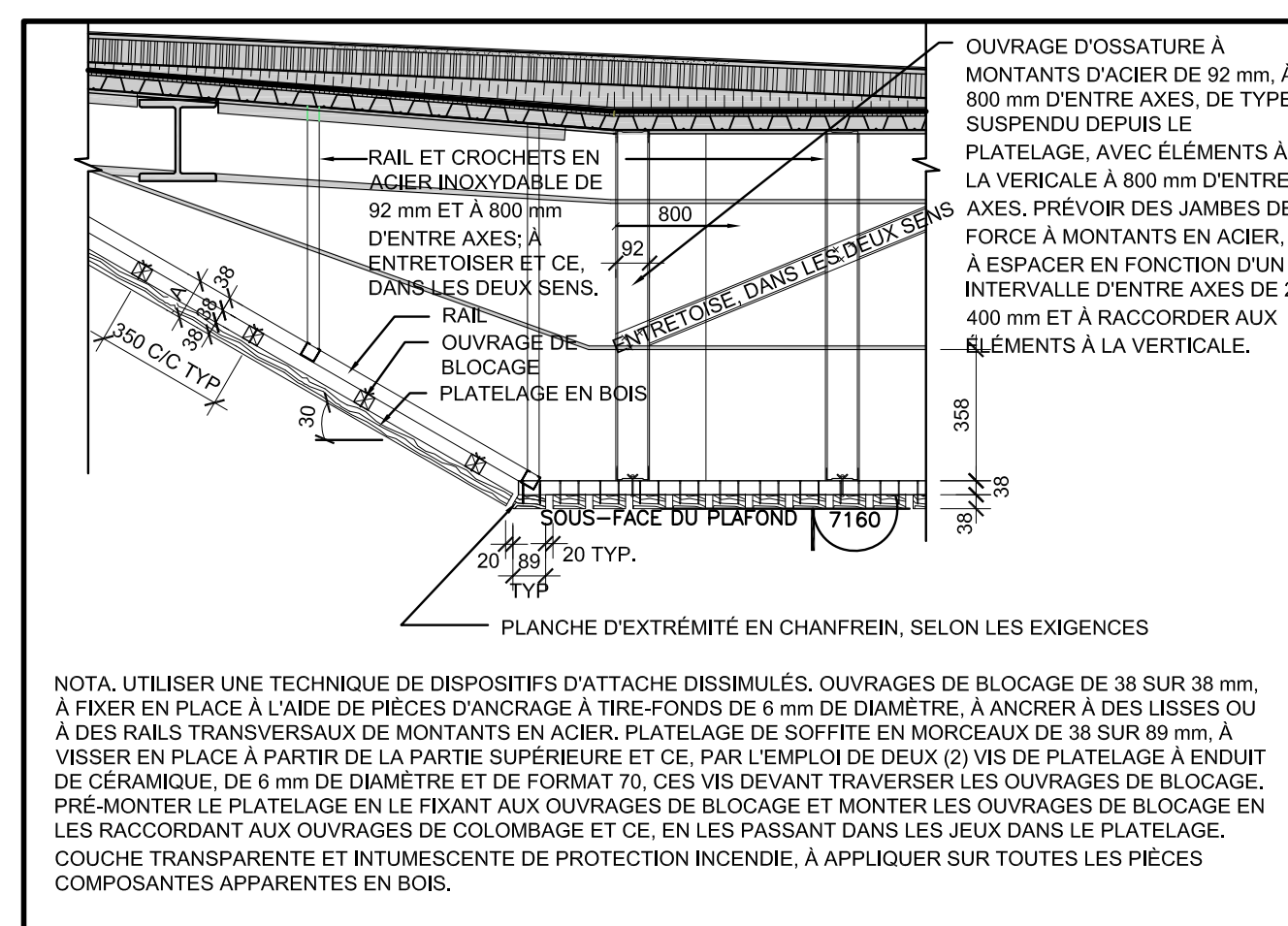
10 COUPE À L'EMPLACEMENT D'UN PANNEAU D'ACCÈS DÉTAIL TYPIQUE - PLAFOND
A100 1:5



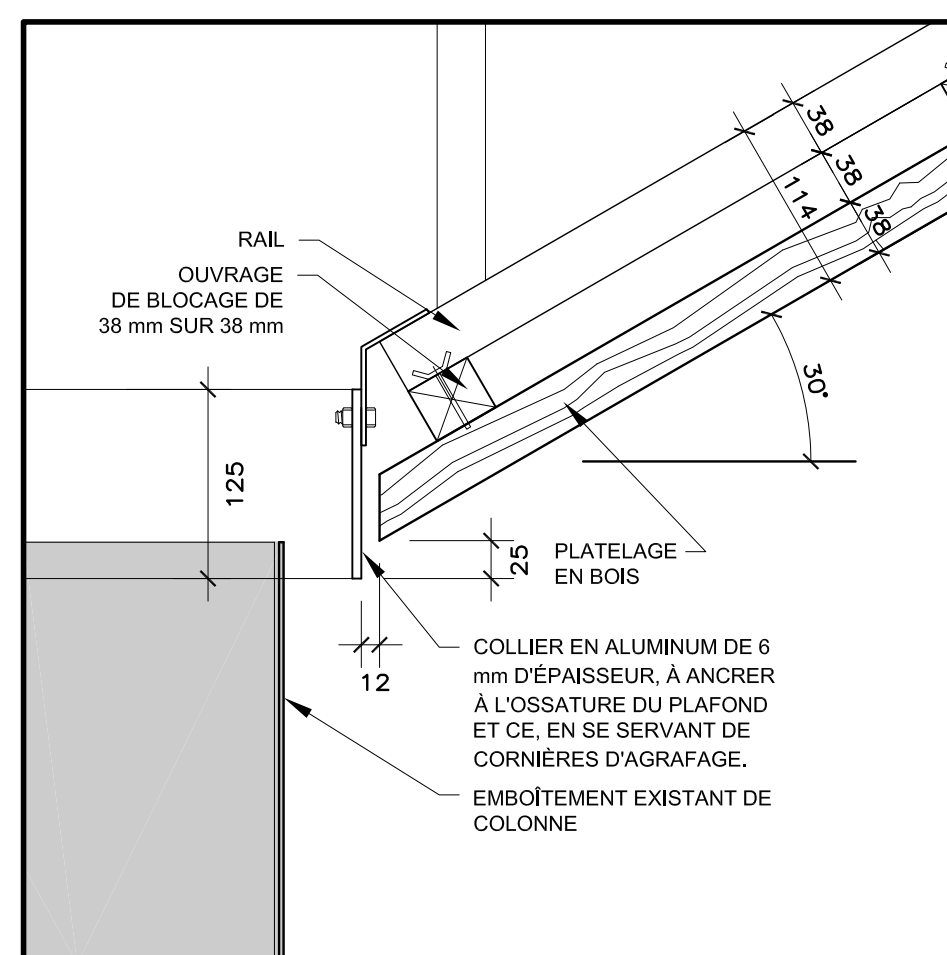
6 DÉTAIL D'APPUI
A100 1:20

NOTES :

1. NOUVELLE PLINTE EN CAOUTCHOUC, DE FABRICATION ÉQUIVALENTE À CE QUI SUIT : PLINTE DE 100 mm DE HAUTEUR SUR 3 mm D'ÉPAISSEUR, D'IDENTIFICATION DURACOVE ET DE FABRICATION JOHNSONITE.
2. LES JOINTS DANS LES PLINTHES EN CAOUTCHOUC DEVRONT ÊTRE SERRÉS OU FERMES ET AUCUNE PARTIE D'UN JOINT DONNÉ NE DEVRA PRÉSENTER UNE LARGEUR DE PLUS D'UN (1) mm. SAUF DANS LE CAS D'UN PLAN À CHANGEMENTS SELON UNE ORIENTATION DE SURFACE À LA VERTICALE. LES JOINTS NE DEVRONT PAS SE MANIFESTER EN FONCTION D'UNE FRÉQUENCE SUPÉRIEURE À 1 200 mm.



7 COUPE DÉTAIL TYPIQUE DE PLAFOND
A100 1:20

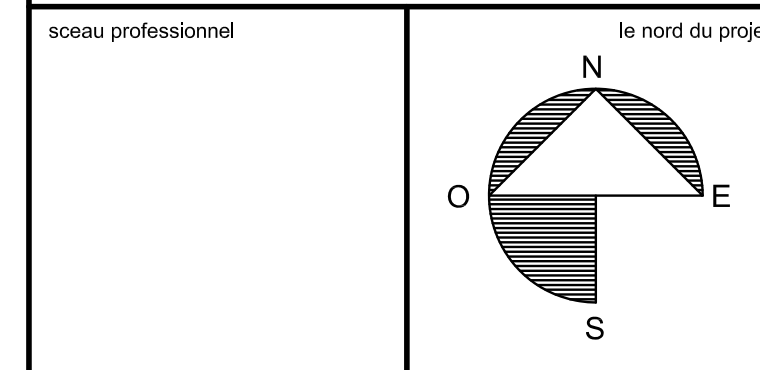


8 DÉTAIL À L'EMPLACEMENT D'UNE COLONNE DÉTAIL DE PLAFOND TYPIQUE
A100 1:5

2	DOCUMENT DE SOUMISSION	130627
1	DOCUMENT DE SOUMISSION, À FAIRE RÉVISER.	130516
rév.	soumission	date

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE SIGNALÉE AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.
DO NOT SCALE DRAWINGS. REFER ANY DIMENSIONAL ERRORS AND/OR POSSIBLE TRADE INTERFERENCE/CONFLICT TO THE ARCHITECT FOR CLARIFICATION PRIOR TO COMMENCEMENT OF THE WORK. CONDITIONS OF THE CONTRACT APPLY.

A	detail no. n° du détail	A
B	location drawing no. n° d'emplacement	BC
C	drawing no. n° du dessin	



pra
popovic routhier architects inc
200-124, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1P 5M9 L 613.216.2577 F 613.216.2400

project
LE CAFÉ SOLARIUM - MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE
240, RUE McLEOD, OTTAWA (ONTARIO)

drawing
PLAN, PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI, ÉLÉVATIONS D'INTÉRIEUR ET DÉTAILS

drawn	NR	dessiné	date	130510	date
approved	NR	approuvé	revision	0	révision
project no.	1320	n° du projet	scale	SELON LES INDICATIONS	
drawing no.			n° du dessin		

A-100
1320-Plan Basement.dwg